



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022**

DATE DE LA CONVOCATION :	06/09/2022	<u>Nombre de conseillers :</u>
DATE D’AFFICHAGE :	06/09/2022	En exercice : 14
Date d’affichage du compte-rendu de la séance :	22/09/2022	Présents : 11 puis 12
		Votants : 12 puis 13

L’an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Luc KOKELKA, Maire.

Étaient présents : Martine BOURGEOIS – Mickaël SÉJOURNÉ - Patrice PRIGENT – Samuel LEFORT (arrivé à 19h56) – Jérôme LEBLOND - Marie-Françoise DUVAL – Florence JOURNET — Christian GUILLOT - Kelly RIOU – Vladimir OUSPENSKY - Guillaume CHARDON
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Alain GARRIGOU a donné procuration à Martine BOURGEOIS

Absente : Dorothée SELLIER

Secrétaire : Martine BOURGEOIS

1. Validation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2022 a été validé à l’unanimité. La mention de clôture est signée par les membres présents.

2. Délibération 2022-26 : Convention CIG rémunération médecins membres du conseil médical

La réforme des instances médicales est entrée en vigueur le 1^{er} février 2022 suite à la publication du décret n° 2022-350 du 11 mars 2022. Le Comité Médical et la Commission de Réforme laissent place au Conseil Médical. Ce dernier se réunit selon deux modalités :

- En formation restreinte (ex comité médical) composée uniquement de médecins et chargé de statuer, notamment, sur les demandes d’octroi du congé de longue maladie ou de longue durée ainsi que les modalités de réintégration à l’épuisement des droits ;
- En formation plénière (ex commission de réforme) composée de médecins, de représentants des collectivités ou établissements publics et de représentants du personnel. Elle statue, notamment, sur les congés imputables au service et sur la retraite pour invalidité.

Le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l’organisation des conseils médicaux, aux conditions d’aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux prévoit dans son article 41 que les honoraires et les autres frais médicaux résultant des examens prévus au présent décret et éventuellement les frais de transport du malade examiné sont à la charge du budget de la collectivité ou établissement intéressé.

Les différents frais peuvent être avancés par le Centre Interdépartemental de Gestion qui se fait rembourser par la collectivité ou l’établissement intéressé. Les modalités de ce remboursement sont définies conventionnellement.



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à **l'unanimité** la convention annexée à la présente délibération et autorise le Maire à signer ladite convention.

3. Délibération reportée : demande de subvention triennal voirie rue des Prés de Launay

Lors du dernier conseil et suite à un appel d'offres, le cabinet ETUDIS a été choisi pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie rue des Prés de Launay et de la Mare au Coq. Les subventions pour les travaux de voirie doivent être demandées avant le 31 décembre 2022.

Le Maire indique aux conseillers que l'étude du coût des travaux n'est pas totalement finalisée et la délibération pour la demande de subvention triennal doit être reportée au prochain conseil.

4. Délibération reportée : demande de subvention SEY enfouissement

Le Maire informe que lors des travaux de voirie rue des Prés de Launay et rue de la Mare au Coq, de l'enfouissement de réseau électrique va être réalisé. Il faut donc demander une subvention au SEY pour financer une partie du coût des travaux. Toutefois l'étude du coût de ces travaux est en cours et la délibération pour la demande de subvention doit être reportée au prochain conseil.

5. Délibération 2022-27 : RODP électricité

En application du CGCT et de l'article 4-B) du cahier des charges de concession, « le gestionnaire du réseau de distribution s'acquitte auprès des collectivités gestionnaires de domaine public des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité conformément aux dispositions prévues à cet effet par la législation en vigueur. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** décide :

- De calculer la redevance annuelle en prenant la population totale de la commune issue du dernier recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier de l'année concernée.
- De fixer le montant de la redevance au montant plafond suivant la formule de calcul du décret.
- De revaloriser le montant plafond de façon automatique suivant l'évolution des index ingénierie prévus dans le décret.
- De préciser que cette délibération s'applique pour le réseau de distribution ainsi que pour le réseau de transport.
- D'inscrire la recette correspondant au montant de la redevance perçue au compte 7032.

6. Délibération 2022-28 : RODP Gaz naturel

Conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance (RODP).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** décide :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ;
- D'inscrire la recette correspondant au montant de la redevance perçue au compte 7032.



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022**

7. Délibération 2022-29 : arrêt éclairage public la nuit

La situation actuelle demande une réflexion sur la nécessité ou non de maintenir l'éclairage public la nuit. La commune s'est dotée d'éclairages LED à faible consommation qui ont déjà permis d'économiser 47 % de la consommation en 2021. Cependant, devant les problèmes d'approvisionnement et de coût en énergie ainsi que les demandes d'administrés, les collectivités doivent donner l'exemple en économies d'énergie. A ce sujet, le Maire informe que le grenier de la mairie a été récemment entièrement isolé pour éviter les déperditions de chaleur. D'autre part, il a pris conseil auprès de la gendarmerie : il n'y a pas de recrudescence de cambriolages ou d'incivilités, dus à l'arrêt nocturne de l'éclairage.

Pour conclure, le conseil municipal dans sa globalité est favorable au vote concernant l'arrêt de l'éclairage public la nuit.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à **l'unanimité** :

- D'arrêter l'éclairage public de 23h30 à 5h30,
- De mettre la mesure en application dès que les horloges et programmeurs auront été vérifiés et mis à jour.

Arrivée de Samuel LEFORT

8. Délibération 2022-30 : vitesse dans les hameaux

Au titre du pouvoir de police de la circulation (art. L 2213-1, art. L 2213-1-1 du CGCT), le maire a la possibilité de modifier la limite réglementaire de vitesse en agglomération, fixée à 50 km/h par l'article R 413-3 du code de la route :

Le Maire peut, par arrêté motivé, fixer pour tout ou partie des voies de l'agglomération ouvertes à la circulation publique une vitesse maximale autorisée inférieure à celle prévue par le code de la route, eu égard à une nécessité de sécurité et de circulation routières, de mobilité ou de protection de l'environnement (art. L 2213-1-1 du CGCT).

Le Maire expose le problème de la circulation dans les hameaux de Neauphlette : il souligne que ce problème a été la principale remarque lors des Apéros des Hameaux. De nombreux administrés se plaignent de la vitesse excessive pratiquée par les usagers, mais aussi par les nombreux livreurs en camionnettes ou camions qui sillonnent le village. Il y a lieu de ralentir la circulation pour respecter le cheminement des piétons et la sécurité routière. Il est proposé de limiter la vitesse à 30 à l'heure dans les hameaux. Des panneaux seront apposés à chaque entrée/sortie. La mesure sera appliquée dès que ceux-ci auront été installés, et des contrôles, au début uniquement pédagogiques, seront effectués régulièrement par les gendarmes.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal **adopte à la majorité (9 voix pour, 3 voix contre Mme JOURNET / M. LEFORT / M. LEBLOND, 1 abstention M. OUSPENSKY) le principe de limitation de vitesse dans les hameaux, comme proposé par le Maire.**

9. Compte-rendu de la Communauté de Communes des Portes de l'Île de France

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022**(CCPIF)**

Les réunions (bureau des Maires et intercommunautaire) reprennent la semaine prochaine : mardi 20 septembre et mercredi 27 septembre.

Les travaux de la nouvelle déchetterie à Freneuse ont commencé. La première réunion pour la construction des courts de tennis de BONNIERES et de BREVAL a eu lieu le 8 septembre, la prochaine sur les deux sites aura lieu le 04 octobre

Une réunion d'information publique sur la déviation de Chauffour, en présence de la région Normandie aura lieu le mardi 20 septembre.

10. Compte-rendu des syndicats intercommunaux

SIVOS : Le petit-déjeuner de rentrée a vu une belle participation du personnel du SIVOS et des enseignants, comme des Élus. Un 2^{ème} service a été instauré pour les maternelles à la cantine, depuis la rentrée. Tous les postes sont pourvus, 3 sont occupés par des Messieurs ! Le dortoir de maternelle est plein : le personnel a des difficultés pour y faire le ménage : Étudier la possibilité de l'agrandir... 140 enfants sont inscrits au périscolaire : là-aussi des problèmes de place sont à craindre. L'arrivée de nouveaux et nombreux habitants à Bréval pose des problèmes au niveau des infrastructures scolaires et périscolaires... À suivre !

SIVU : Rien à signaler pendant l'été. On souligne la rapidité d'intervention de VEOLIA, lors de la grosse fuite d'eau sur le réseau à Beaulieu et le long de la D11 en juillet. En outre, VEOLIA nous informe sur sa grande vigilance du réseau, en ce qui concerne les pertes en eau potable.

SIARR : Un curage de fossés est prévu au Vaurenoux pour éviter des débordements vers la rue de Launay. Les broyages au-dessus des fossés bouchent les écoulements. Sur Launay et Saint-Blaise, les fossés ont été nettoyés par moitié.

SIVSCP : Réunion prévue le 20 septembre.

SICOREN : 30/06 : réunion de la Commission « projet rénovation du gymnase » : seul 1 délégué (Neauphlette) présent avec le Président ! Une autre réunion est prévue le 20/09. RDV programmé le 05/10 avec l'agence Ingénieur'Y. À suivre !

11. Compte rendu des commissions

Espaces verts : Suite à l'embauche de Pierre, une première mise au point avec l'agent communal a été nécessaire : dorénavant, les missions seront très distinctes et ils travailleront séparément.

À Pierre, l'entretien de la Mairie et alentours, ainsi que le dépôt des déchets verts. Nous constatons qu'il est réactif, qu'il ne demande qu'à apprendre, et à travailler seul. On pourrait envisager de lui faire suivre des formations ? Agent : une liste des missions à effectuer est faite pour 2 semaines. Les tâches concernant les espaces verts sont effectuées dans les temps.

Cimetière : faire enlever les 4 énormes cyprès taillés en cube par la CCPIF, les remplacer par arbres ou buissons à fleurs. Un saule de l'étang est à élaguer : beaucoup de branches mortes. Frelons à La Courde ?



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022**

Désherbage : on constate que les choses n'ont pas beaucoup évolué depuis notre action coup de poing de l'an dernier : certes les tailles de haies ont été effectuées, mais les trottoirs sont une vraie jungle, particulièrement à Beaulieu. Et les caniveaux ne permettent plus l'écoulement de l'eau etc...

L'agent communal a nettoyé autour de l'abri bus de La Puce, et quelques mètres de trottoir sur la D11...Mais c'est extrêmement chronophage et bien insuffisant ! Que décide-t-on ? Interventions extérieures ? Utilisations de produits bio, mais qui, on le rappelle, ont une durée d'action très limitée ?!

D'autre part, quid de l'avenir du plan de fleurissement de la commune ? De la poursuite du Label ? De la création de nouveaux massifs ? Des plantations d'arbres et arbustes, comme c'était prévu ? Entre la sécheresse, les problèmes d'arrosage, le départ d'un agent, il est nécessaire de prévoir une réunion de la Commission pour définir des objectifs compatibles avec la réalité : Participation des administrés, comme dans de nombreuses autres communes ? Des conseillers ? Changement de programme ? Après le résultat du Concours 2022, la réflexion devra être lancée...

Développements et projets : RADON : reste les cendriers à poser, plan à préparer. Le maître d'œuvre a été sollicité pour la déformation des tables. Un règlement intérieur du Parc est en cours de rédaction. Modifier les horaires des sanitaires fin septembre. Voir avec la Commission Communication, pour un article actualisé sur le site web, avec photos.

VAURENOUX : des terrains privés au bout du chemin du Vaurenoux sont en cours de division (3 lots) : nous devons prendre des dispositions pour aménager la voirie et faciliter l'accès des véhicules des riverains mais aussi ceux des secours et ramassage des ordures ménagères et différents services. Réunir la Commission pour aborder les différentes actions à mener.

VOIRIE RUE DE LAUNAY et RUE DE LA MARE AU COQ : le projet avance, le maître d'œuvre ETUDIS est venu nous présenter les grandes lignes de l'avant-projet. Remarques et corrections ont été faites, mais les propositions sont très satisfaisantes, et le projet conforme à nos attentes et besoins. Prochaine étape : chiffrage avant le 15 octobre et demandes de subventions à valider au prochain Conseil.

Entretien bâtiments, voiries et chemins ruraux : Nouvelles fissures dans la voirie à La Couarde. Les travaux de comblement des fissures préalablement répertoriées sont à venir. L'isolation du grenier est terminée : demande d'un devis pour enduit et peinture.

Urbanisme : Zone AU de la Mare Nogrès (à urbaniser dans le PLU) : volonté des propriétaires d'aménager les terrains en lot comme autorisé dans le PLU. La Commission Urbanisme doit étudier la faisabilité du projet par rapport aux réseaux. Réunion le 26/09, à confirmer.

Numérotation : Gros problème de confusions dans les numéros à 2 endroits du village : Rue des Prés de Launay et La Puce. À voir

Terrains de Beaulieu : 1 compromis de vente à signer le 16/09, 1 permis déposé pour le 2^{ème} des pièces en attente.

Communication : 485 Smartphones sur PanneauPocket. **2310** lectures entre le 01/09 et le 14/09 : en progression constante ; de nombreuses lectures sur la page Facebook « Commune de Neauphlette ». La déchetterie (dépôt déchets verts) de Neauphlette n'est pas indiquée sur le site. Le Parc du radon est encore à l'état de projet : article à refaire.

Bulletin de septembre : de bons retours, beaucoup d'informations à faire passer.



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022**

Bulletin novembre : Réunion de la Commission Communication à prévoir début octobre. La Date limite de dépôt des articles est fixée au 11/10/2022 ; la livraison du bulletin, le 27/10/2022 : attention pour les distributeurs : vacances scolaires !

DÉPART LUCIEN : un Cocktail dinatoire est prévu le 23 septembre (conseillers et administrés ayant participé à la collecte) : remise de la médaille d'honneur et du cadeau de la commune, ainsi que des enveloppes des administrés et des conseillers.

Accueil de loisirs : Vacances de Toussaint : Dès les inscriptions lancées, des retours rapides...

ALSH/Mercredis : La capacité maximum est atteinte (40 enfants) pour la majorité des mercredis jusqu'à Noël. 10 enfants sont en liste d'attente. Remarque : de nombreuses inscriptions sont arrivées après la date limite fixée au 25 juillet. Aucune anticipation du problème n'a donc pu être faite. La présence de nombreux « petits » entraîne un manque de place dans le dortoir, et dans l'espace de jeux quand la météo est mauvaise. Que faire ? On ne peut pousser les murs et les solutions envisagées sont à terme plus ou moins long... Le Conseil Municipal est conscient du problème que cela entraîne pour les familles, mais il remarque aussi que 40 enfants en bénéficient, que la charge financière induite par ce service est importante pour les communes, que l'augmentation des inscriptions est fulgurante par rapport à l'an dernier, année pendant laquelle 30 était le nombre maximum d'enfants présents.

Culture loisirs animation : La Fête du Village du 3 septembre a été un grand succès, les retours sont nombreux et chaleureux ; un orchestre qui a mis le feu, des familles, des jeunes, des moins jeunes... au moins 200 personnes et plus pour le feu d'artifice... Le tout malgré quelques difficultés dans l'organisation, dus au non-respect de certaines préconisations pourtant émises à l'avance... et un manque de bras pour les manutentions. Merci à Patrice et Jérôme, intervenus en urgence !

Le Marché d'Automne aura lieu le 15 octobre. 18 exposants ; appel aux coups de main. Le calendrier 2023 prévoit 2 marchés et une Fête du Village.

Action sociale : Réunion prévue pour organisation fin d'année ; paniers, repas : date à définir. L'atelier floral a déjà reçu une petite quinzaine d'inscription : un joli score pour une première !

12. Compte rendu des associations

Comité des fêtes : 14 JUILLET : bilan très positif, aussi bien pour l'ambiance que pour la participation. Bonne recette. L'Anim'Radon du 3 septembre a eu du mal à démarrer à cause d'une météo capricieuse, mais la buvette a bien fonctionné en fin d'après-midi et en soirée. Prévoir la fête de Noël.

Un souci pour la « Marche des Hameaux » annoncée pour le 24 septembre : la Présidente est absente mais rien ne semble prêt, pas de pub, pas de flyers : Quid ? D'autre part, prévoir une Assemblée Générale avant la fin de l'année.

AGMRB : Des soucis avec la cellule de refroidissement qui pose un problème de nettoyage : aucun fournisseur ne semble avoir de solution ! 2 appartements libres actuellement. La Fête des 20 ans s'est très bien déroulée en présence de nombreuses personnalités et d'un public familial.

13. Point état civil

Naissance de Lowen PAYET le 24 juin 2022

Naissance de Ilyana LEFEVRE le 8 juillet 2022



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Naissance de Johann PARQUET le 21 juillet 2022

Naissance de Yanis MANCELLE le 15 août 2022

14. Questions et informations diverses

- L'ARS nous a donné des chiffres sur la situation épidémiologique : en Yvelines 118 cas pour 100 000 hab. et 13,9 positifs.
- À Launay, des plaintes pour bruits à cause de chiens qui aboient la nuit.
- Les administrés concernés sont invités à déposer en mairie leur dossier de constatation de dégâts dus à la sécheresse.
- Le TAD (Transport À la Demande) est à l'étude sur la CCPIF. Neauphlette est concernée.

➤ **Décisions municipales :**

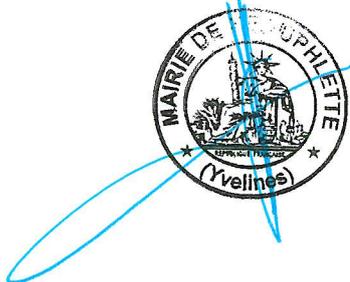
- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 2 habitations

Prochain conseil : jeudi 20 octobre 2022 à 19h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h36

Neauphlette, le 20 septembre 2022

Le Maire,
M. Jean-Luc KOKELKA



Le secrétaire de séance,
Mme Martine BOURGEOIS